



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

Lettre de l'AMDQ – n°62 – Janvier 2023

Mot du Président

Des nuages à l'horizon

Il semblerait qu'en cette fin d'année, des masses nuageuses s'accablent au-dessus de nos vallées.

En effet, on constate un foisonnement des recours juridiques contre toutes sortes d'initiatives. A Megève même, le développement de l'espace de ski des Lanchettes est aujourd'hui au point mort (et risque d'avoir du mal à redémarrer quand on lit les attendus des décisions judiciaires).

Un projet de retenue collinaire à la Clusaz a été bloqué par des actions juridiques menées par les associations de défenseurs. A Sallanches, un projet de production d'hydro-électricité a vu son permis de construire annulé, suite à une action de la FNE, au titre de la défense de l'environnement : comment va-t-on pouvoir développer l'énergie renouvelable si on s'oppose à l'hydroélectricité (la fameuse « houille blanche »), certainement la plus renouvelable et propre des énergies vertes ? Etonnant !

A Megève, très récemment, une mésentente entre acteurs locaux a conduit le Club des Sports à annuler une manifestation originale et ouverte à tous, l'Edelweiss : visiblement, il y a de la difficulté à ce que les différents acteurs locaux travaillent ensemble au développement de notre vallée : pas bon signe pour le futur...

Par ailleurs, on peut constater que le développement immobilier est toujours frénétique, malgré les efforts de la municipalité de Megève. Les Vériaux sortent actuellement de terre, et vont ajouter 954 lits en une seule opération immobilière. Les grues parsèment le territoire de la commune...

Enfin, le Parlement a voté un amendement permettant de matraquer encore plus au plan fiscal les résidents secondaires : une hausse jusqu'à 60% de la Taxe d'Habitation (payée par les seuls résidents secondaires) est offerte aux communes en « tension immobilière ». Pourtant, ces résidents secondaires sont indispensables à la vie de nos stations...



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

ÉDITO, SUITE

Nous savons tous que l'équilibre de l'économie de nos montagnes est précaire, et répondre au réchauffement climatique va s'avérer ardu.

Dans ce paysage plein de nuages noirs, la concertation entre tous les acteurs locaux pour imaginer et développer les projets est essentielle, et seule leur collaboration permettra d'avancer et surmonter les obstacles.

Mais profitons des éclaircies, et de l'esprit de fêtes de fin d'année pour fermer 2022 et ouvrir avec enthousiasme 2023.

J'ai donc le plaisir de vous souhaiter, Chers Adhérents, une excellente et prospère année 2023 pour vous-même et vos proches !

Jean-Loup Jourdain, décembre 2022



*Crédit photo Marie Bougault,
Commune de Megève*

APÉRITIF D'HIVERS DE L'AMDQ

Après les restrictions COVID, nous avons repris la tradition du pot de fin d'année, et nous nous sommes retrouvés autour d'un apéritif festif le mercredi 28 décembre dans un superbe lieu qui mérite d'être découvert, le "ChaCha Club". L'ambiance y était chaleureuse et les Amis nombreux.





Les amis de Megève
et Demi-Quartier

TAXE D'HABITATION

Relations avec la FARSM

L'association des amis de Megève et de Demi Quartier est membre de la Fédération des associations de résidents des stations de montagne qui a tenu à Paris une réunion consacrée en bonne partie au moyen de réagir à un amendement du député Xavier Roseren, adopté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 tendant à permettre aux maires des communes classées touristiques d'appliquer une surtaxation des résidences secondaires (RS) de leur territoire à la taxe d'habitation de 5% à 60% selon la volonté des conseils municipaux.

Une note rédigée par Bernard POUJADE a été adressée au nom de la FARSM aux sénateurs pour qu'ils réexaminent cette disposition mais finalement l'amendement de Xavier Roseren, a été adopté définitivement dans le projet de loi de finances pour 2023 (article 9 bis). Il prévoit que les communes d'une taille inférieure à 50000 habitants, mais remplissant les caractéristiques de prix et de loyers élevés et de manque d'offres de logement pourront elles aussi mettre en place cette «surtaxe» sur les résidences secondaires.

Le Conseil constitutionnel n'ayant pas été saisi par les députés de la constitutionnalité de cette disposition il ne l'évoque évidemment pas dans sa décision du 29 décembre 2022; il ne restera plus qu'à déposer une question prioritaire de constitutionnalité par un résident contestant l'application qui lui serait faite de cette surtaxe.



PNEUS D'HIVERS OU CHÂÎNES À NEIGE

Attention, si vous devez circuler en zone de montagne du 1er novembre au 31 mars, il ne faut pas oublier de chausser des pneus hiver ou de disposer d'un équipement amovible dans le coffre.

Une conséquence de la loi Montagne qui s'applique depuis l'an dernier. Mais après une période de tolérance pour la première année, les contrevenants devraient bien être verbalisables pour cet hiver 2022-2023, même si aucun texte ne le précise encore pour le moment.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

MER DE GLACE

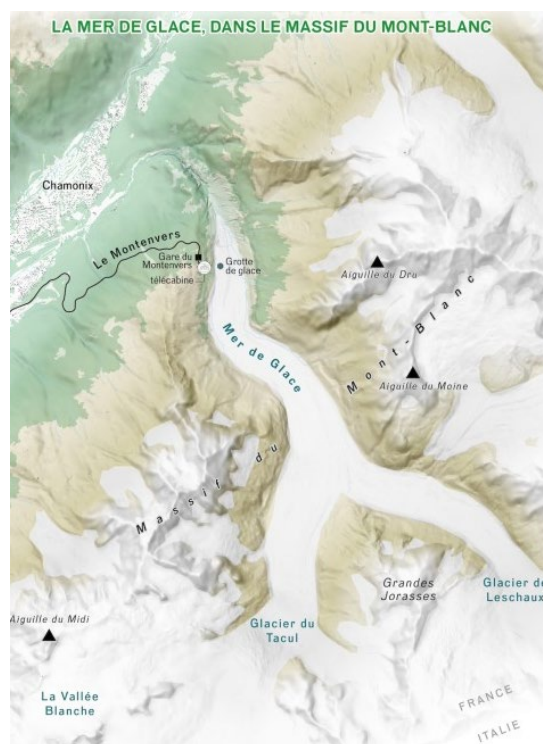
Le réchauffement climatique qui est certainement à l'origine de ce « Noël au vert » cause de nombreux drames dans les Alpes. En Italie, l'effondrement d'une partie du glacier de la Marmolada dans les Dolomites a coûté la vie à onze randonneurs. A Chamonix, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme : la Mer de Glace a perdu 3,50 mètres d'épaisseur en juin et le glacier des Bossons a perdu 4 mètres entre fin mai et mi-juillet. Enfin, le couloir du Goûter n'en finit pas de se dégrader, ce qui a amené la Compagnie des guides de Chamonix à interrompre leur ascension du mont Blanc par la voie « normale ».

Les scientifiques appellent les politiques à prendre des mesures drastiques pour combattre ce réchauffement climatique où les Alpes jouent le rôle de sentinelles.

Mais alors que la Mer de glace recule inexorablement, un énorme projet touristique est prévu pour 2025 dans la vallée de Chamonix. Une « macabre » course au profit, estiment les défenseurs de la montagne.

Aujourd'hui, les touristes qui veulent contempler de près ce glacier doivent descendre environ 600 mètres depuis la gare du Montenvers, emprunter une télécabine et descendre quelque 600 marches pour pénétrer dans la « Grotte de glace », attraction phare du site. Néanmoins, la fréquentation touristique est passée en une décennie de 450 000 à 350 000 visiteurs par an. À l'été 2021, la mairie de Chamonix a accordé une nouvelle délégation de service public à la Compagnie du Mont-Blanc pour trente-trois ans, validant par la même occasion la restructuration et la rénovation complète du Montenvers. Ce plan (53,3 millions d'euros) vise à construire une nouvelle télécabine, un restaurant panoramique et un « glaciarium » — un musée pour « inviter chaque visiteur à une expérience immersive autour des glaciers et de leur histoire », selon le dossier de presse de la CMB.

Néanmoins de nombreuses voix s'élèvent contre ce projet. « Pourquoi continuer de monter les gens là-haut ? Pour leur montrer qu'il n'y a plus rien à voir ? » demande Francois-Xavier Laffin, élu de l'opposition à Chamonix, « laissons la faune et la flore tranquille ».



Crédit photo : Gaëlle Sutton / Reporterre



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

LES RÉSEAUX PRIVATIFS D'EAUX USÉES : UNE BOMBE À RETARDEMENT ?

Le thème des réseaux d'eaux usées est un sujet "lourd", qui intéresse peu de monde a priori (malheureusement!...): moins on les voit, plus on est heureux...

Ces réseaux représentent des investissements lourds, qui sont amortis sur de très longues périodes (50 ans ou plus), donc assez peu "vendeur" d'un point de vue politique. En plus, la réglementation se durcit (maintenant, il faut séparer eaux usées domestiques et pluviales), ce qui ne simplifie rien.

A Megève, chaque lotissement a développé son propre réseau d'eaux usées (donc des réseaux privés) avant que la ville ne développe le réseau municipal. Donc de nombreuses résidences secondaires sont d'abord connectées à un réseau privé, ce dernier rejoignant un collecteur du réseau municipal avant le retraitement dans la station d'épuration.

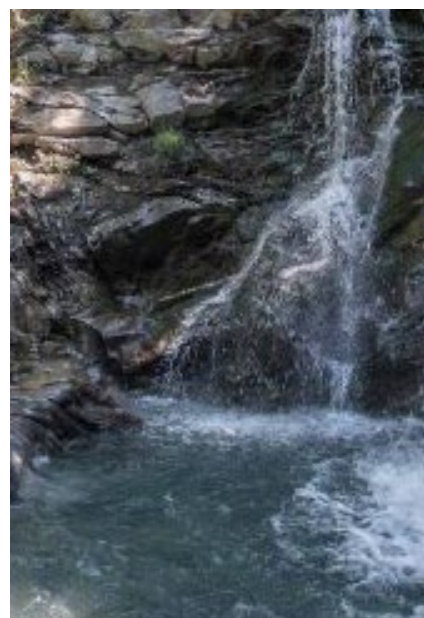
Personne ne bénéficie d'ailleurs de remises (ou tarifs plus avantageux) sur le montant des surtaxes d'assainissement au titre de la fourniture et de l'entretien de ces réseaux privés.

La maintenance de ces réseaux privés est bien sûr à la charge des co-lotis (qui ne s'attendent généralement pas à ces dépenses de renouvellement quand il faut les faire...). De nombreux réseaux privés d'assainissement ont plus de 50 ans d'âge à Megève, et vont devoir être renouvelés: bien des difficultés en vue pour ces utilisateurs.

Souvent, les promoteurs qui développent de nouveaux lotissements installent à leurs frais les réseaux d'eau potable et d'assainissement, et prévoient de les céder gratuitement à la municipalité après leur achèvement. Cela ne semble pas avoir été fait à Megève.

Il va de soit que la Mairie n'est sûrement pas prête à reprendre ces réseaux avant leur renouvellement!... Et à notre connaissance, il n'y a pas de moyen d'action pour contraindre la Mairie à les reprendre.

Donc un sujet important, potentiellement financièrement très douloureux : une bombe à retardement ?



Crédit photo : Commune de Megève





Les amis de Megève
et Demi-Quartier

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE MEGÈVE

Petits rappels :

Nous vous avons informés au fur et à mesure de l'évolution du processus de Modification N°3 du PLU lancé par la commune de Megève.

Nous écrivions dans notre Lettre d'Information de juillet 2022 (consultable sur le site AMDQ) notre satisfaction de constater que ces modifications permettaient une lecture plus claire du règlement et une diminution de la densification de l'habitat.

Par courriel du 24 octobre 2022, nous vous informions de l'ouverture d'une enquête publique et vous avons transmis copie du courrier (consultable sur le site d'AMDQ) que nous avons déposé et circonstancié au Commissaire Enquêteur.

Dans ces courriers nous exprimions un avis favorable sur les modifications proposées tout en faisant quelques recommandations. Ces dernières concernaient notamment la constructibilité des zones dites « fronts de neige » ainsi que les zones « hôtelières »

Nous n'avons pas été suivis sur ces points tant par le Commissaire Enquêteur que par la commune. Nous le regrettons mais cela ne remet pas en cause tout l'intérêt de cette modification du PLU qui, nous le rappelons, concerne, sur un certain nombre de zones, diminution du Coefficient d'Emprise au Sol (CES), diminution de hauteurs ainsi qu'augmentation des distances entre bâtiments.

Sur les distances entre bâtiments, nous avons demandé une clarification dans la rédaction du règlement. Nous pensons que nos élus en tiendront compte.

Ces éléments entraînent de facto une diminution de la taille des bâtiments à construire et donc d'une importante constructibilité qui nuit à l'environnement qui nous est cher.

Nous avons aussi demandé une augmentation de nombres de places de parking en fonction de la surface des bâtiments, nous avons été suivis sur ce point.

Le projet de modification sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal soit en janvier 2023.

Les effets devront donc se faire sentir très rapidement.

Par ailleurs, une Révision du PLU est en cours d'élaboration. Elle portera sur d'autres points notamment sur le zonage. Cette révision prendra du temps. Elle est prévue d'être finalisée au 2ème semestre 2024.





DOMAINE SKIABLE DE ROCHEBRUNE: LES LANCHETTES

Comme nous l'écrivions, La SA des remontées mécaniques de Megève a décidé de restructurer le domaine skiable de Rochebrune en remplaçant deux télésièges et deux téléskis par deux télésièges débrayables et un téléski, en créant une nouvelle piste de ski, et enfin en réalisant de nouveaux réseaux d'enneigement artificiel. Pour ce faire, elle a obtenu diverses autorisations, certaines ayant été suspendues récemment :

- une autorisation de défrichement le 4 janvier 2022 ;
- deux autorisations de travaux le 5 janvier 2022 au titre du code de l'urbanisme portant sur la réalisation des remontées mécaniques et d'une piste de ski associée, dont l'exécution a été suspendue par le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble les 20 et 21 septembre 2022 à la demande d'une association et d'un particulier. Le juge a considéré qu'il y avait bien urgence, les travaux ayant commencé et que plusieurs moyens étaient de nature à créer un doute sur la légalité des décisions (étude d'impact notoirement insuffisante, pas d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, implantation de la gare de départ dans le lit d'un cours d'eau, incompatibilité avec l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU "protection du caractère naturel des berges"). Les ordonnances qui sont sévères sur le projet, ont comme conséquences de bouleverser le calendrier voire de mettre en cause la faisabilité dudit projet. La SA des remontées mécaniques de Megève a saisi de pourvois en cassation le Conseil d'Etat mais l'admission de ces derniers n'a pas encore été prononcée.
- enfin, une dérogation à l'interdiction de destruction ou de perturbation des espèces protégées au titre de l'article L. 411-1 du code de l'environnement le 30 mai 2022, décision dont la suspension a été demandée par France Nature Environnement Haute-Savoie, et l'association Biodiversité sous nos pieds, mais le juge des référés du TA de Grenoble a cette fois rejeté la demande de suspension faute d'urgence par une ordonnance du 16 novembre 2022; en effet le juge a pris acte de ce que les travaux préparatoires de terrassement et de génie civil sont déjà achevés et que le défrichement est déjà réalisé pour près de 90% de la surface autorisée. Ainsi, eu égard à cet état d'avancement, l'atteinte aux espèces protégées est déjà très largement consommée, de sorte que la condition d'urgence ne peut plus être regardée comme remplie, d'autant qu'une suspension de l'arrêté mettrait un terme aux obligations qu'il fixe à la SA des remontées mécaniques de Megève en matière d'évitement, de réduction et de compensation des impacts négatifs sur les espèces protégées. Bien sûr la requête au fond est elle toujours pendante et rien ne dit que l'arrêté ne soit annulé au fond dans quelques mois.

Cette cascade de décisions amène évidemment à s'interroger sur l'élaboration des décisions rendues nécessaires pour la réalisation du projet. Attendons la suite des événements car le projet est pour l'heure bloqué.



Crédit photo :

Enquête Publique - Rapport du
Commissaire Enquêteur, novembre 2021



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

EDELWEISS MEGÈVE SKI 2023 : ANNULÉ!

Le Comité d'organisation de l'Edelweiss Megève Ski et le Club des Sports de Megève viennent d'annoncer l'annulation de la course de rando qui devait se dérouler le samedi 28 janvier, les différents intervenants n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les autorisations et les mesures de sécurité à mettre en place.

Les Amis de Megève et de Demi-Quartier sont un partenaire de ce bel événement qui, en une seule édition, était devenu la course de ski de randonnée la plus populaire en France. Espérons que des solutions acceptables pour tous seront trouvées afin que cette manifestation puisse se dérouler en 2024.

Les 991 sportifs inscrits seront remboursés à 100%, mais c'est une piètre consolation. Néanmoins, pour soutenir les organisateurs et se remonter le moral, ils auront la possibilité de participer, à la même date, à un événement bruyant et gratuit, ouvert à tous, sur le petit parcours de l'Edelweiss.

Crédit photo : Club des Sports de Megève



COUPE DU MONDE DE SKI CROSS: ANNULÉ !

La commune de Megève, qui avait accepté dans un premier temps d'organiser une épreuve classique et une épreuve sprint en nocturne, a pris la décision d'annuler l'organisation de cette coupe du monde.

De fait, Megève souffre d'un important déficit d'eau qui met en péril la production de neige pour cet hiver (bien que la récente fonte des neiges participe grandement au remplissage des napes phréatiques et des réserves en surface).

Pour autant Megève devrait rester un site de Coupe du Monde de ski et le Club des Sports reste toujours candidat pour accueillir prochainement une étape de coupe du monde en 2024.

Crédit photo : Club des Sports de Megève





**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les médias se sont fait largement écho des coûts en augmentation importante de plusieurs sources d'énergies ainsi que de risques d'approvisionnement et de « coupures » d'électricité au cours de l'hiver qui commence.

En dehors de certains décrets gouvernementaux pour diminuer les consommations notamment pour les vitrines de magasins ou le chauffage des terrasses, nous avons voulu connaître les mesures prises au niveau de nos communes.

A Megève, tous les éclairages « festifs » tel que le sapin ne sont éclairés que de 16h00 à 00h30. Décision a, par ailleurs, été prise pour éteindre les éclairages publics périphériques aussi à 00h30.

Pour le centre-ville, il nous est dit que techniquement la commune ne pouvait pas éclairer partiellement ; c'est tout ou rien ! Ces éclairages restent donc allumés toute la nuit. Il nous a aussi été dit que des investissements passés en « led » permettait une économie de 20 K€ sur un budget total de la commune de 130 K€.

A Demi-Quartier, nous comprenons que tous les éclairages publics sont équipés en led et sont éteints de minuit à 05h00. Le coût annuel n'est « que » de 5.000 €.

Au niveau des remontées mécaniques, chance ou bonne gestion ? Les tarifs d'électricité sont renégociés tous les trois ans. Ce n'est pas cette année, en conséquence la Société des Remontées Mécaniques de Megève ne subira pas cet hiver les augmentations générales. RMM cherche à optimiser les périodes d'enneigement artificiels et envisage de moins damer.

En cas de coupures, ce qui ne peut pas être exclus, RMM serait averti à l'avance (24h00 ? 48h00 ?) ; ces coupures seraient faites entre 08h00 et 10h00 ce qui peut laisser penser que les ouvertures au public seraient retardées jusqu'aux environs de 10h30.



Crédit photo : Commune de Megève

LE CONSEIL DE L'AMDQ RESTE À VOTRE DISPOSITION

contact@amis-de-Megève.com

Président : Jean-Loup JOURDAIN

Vice-présidents : Arnaud de VAUREIX et Bernard POUJADE

Trésorière : Dominique TARDIEU

Membres du Conseil :

Frédéric DAWANCE, Dominique DUNANT, Roland VAXELAIRE, et Olivier de CHAMPROUX



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

RÉAMÉNAGEMENT DU SQUARE DE LA BARONNE DE ROTHSCHILD ET DU PARKING DE L'OFFICE DU TOURISME.

Le Parking de l'Office du Tourisme a, tout le monde en a conscience, grand besoin de travaux de réhabilitation notamment pour des problèmes d'accessibilité, absence de désenfumage, sorties de secours, installations électriques ...

Pour se faire, la Commune avait-elle les capacités de financer des travaux évalués en 2021 à 9 Millions d'euros ? Nos élus ont considéré que non !

C'est dans le but de trouver un financement que le Conseil Municipal du 27 avril 2021 a décidé de lancer un concours de « Concession d'aménagement ».

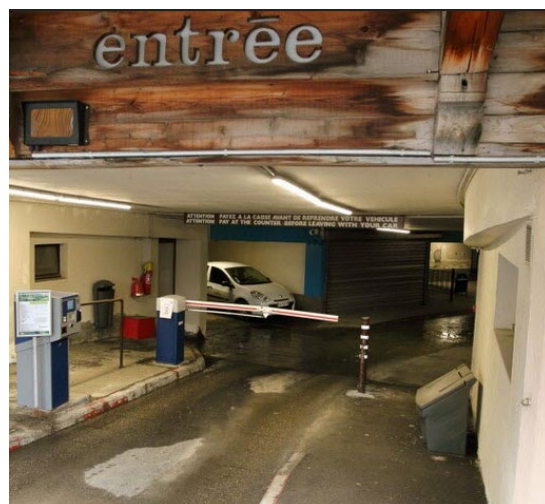
L'opération envisagée demandait au «Concessionnaire» une réhabilitation du Parking, un réaménagement du Square et la construction de 450 m² de surfaces commerciales ainsi que d'espaces de réserves pour ces dernières. Ces surfaces commerciales auraient permis à l'aménageur « d'assurer plusieurs risques économiques» selon les termes utilisés au cours du Conseil mentionné ci-dessus.

Ce projet avait suscité des inquiétudes sur la destruction d'une partie des espaces verts du Square.

Par ailleurs, on pouvait s'interroger sur l'intérêt pour un investisseur de se lancer dans un tel programme d'investissement pour une rentabilité escomptée bien aléatoire. Nous partageons ce scepticisme et en avons fait part à Madame le Maire.

Nous avons été avisés qu'un seul investisseur potentiel s'était intéressé au projet et que sa candidature n'avait pas été retenue. La Mairie est donc à la recherche d'une autre source de financement pour mener à bien cette réhabilitation.

Espérons que les choses aillent vite car le risque de fermeture administrative pour non mise aux normes existe.



Crédit photo : Le Dauphiné

MEGÈVE: INVITATIONS DE LA MAIRIE

1. Catherine Jullien-Brèches et le conseil municipal vous convient jeudi 12 janvier à la Cérémonie des Vœux à la Population. Rejoignez-nous au Palais à 19h30.
2. La commune de Megève vous convie à une réunion publique in situ afin de présenter les travaux à venir en 2023. Rendez-vous jeudi 19 janvier à 19h en l'église Saint Jean-Baptiste.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

MEGÈVE FOCUS SUR LA PHOTOGRAPHIE

Trois événements photographiques rythment cette saison d'hiver à Megève.

« HOW MUCH CAN YOU CARRY? »

45 Portraits de porteurs des quatre coins du monde par Floriane de Lassée sont visibles entre le square de la Baronne de Rosthchild et la montée du Calvaire. La série de photographies imprimées sur bois est née de la fascination de l'artiste pour les files de marcheurs portant des charges aussi variées que volumineuses le long des routes africaines. Cette série s'est peu à peu étendue aux quatre continents.

« MEGÈVE, LES VISAGES DE L'AGRICULTURE »

Le photographe Gilles Lorin dresse le portrait des agriculteurs de Megève à travers un parcours au Jardin alpin et sur l'allée cavalière. Durant plusieurs mois, Gilles Lorin est allé à la rencontre de ces hommes et ces femmes engagés et passionnés. Il les a photographiés au fil des saisons dans leur cadre quotidien de travail.

L'AMDQ soutient cette initiative qui entend remercier les professionnels qui forment les piliers sur lesquels repose notre société.

« UN CERTAIN ROBERT DOISNEAU »

Au centre sportif est présentée une exposition rétrospective consacrée au photographe Robert Doisneau (1912-1994), l'un des principaux représentants du courant de la photographie humaniste française et l'un des photographes les plus populaires du XXe siècle.

Réalisée à partir de tirages originaux issus de la collection de l'Atelier Robert Doisneau à Paris, l'exposition se compose de plus de 140 photographies noir et blanc et couleur. Elle est enrichie de planches contact, archives, magazines et de l'appareil Rolleiflex du photographe.



Source : Commune de Megève



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

POUBELLES: LES CONSIGNES DE TRI CHANGENT AU 1ER JANVIER 2023

A partir du 1er janvier 2023, les consignes de tri changent sur le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, mais pas que !

Que vous soyez chez votre oncle, votre sœur ou vos parents : les consignes de tri sont maintenant généralisées au niveau national.

LE MESSAGE SE SIMPLIFIE : TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE BAC JAUNE !

Les nouveautés portent sur les emballages plastiques et petits emballages métalliques : tous se trient désormais ! Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser « est-ce un emballage ? ».

Un emballage permet de contenir un produit, ou de faciliter son transport ou sa mise en rayon. Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, il suffit de les vider et de les jeter séparés les uns des autres sans les mettre en sac.

Les déchets à déposer dans la poubelle grise sont moins nombreux : les Ordures Ménagères seront moins volumineuses. Pas de changement du côté du conteneur vert : vous pouvez jeter tous les emballages en verre.

Si toutefois vous avez un doute au moment de trier, vous pouvez consulter le site www.sitomvalleesmontblanc.fr, rubrique Trier,

Ensemble, réduisons et trions nos déchets !

MAISONS FLEURIES

Votre association soutient, comme chaque année, ce concours par :

- la participation aux jurys (Mme Laurence Chadenet pour Demi-Quartier ; Mme Dominique Favre et M. Didier Flipo pour Megève) ;
- La fourniture de prix et cadeaux pour les lauréats.

Nous félicitons chaleureusement les gagnants et l'ensemble des participants.



Crédit photo : Commune de Megève



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
MERCREDI 3 AOÛT 2022
ASSOCIATION AGRÉÉE (ARTICLE R 121-5 DU CODE DE L'URBANISME)

En introduction de notre assemblée générale nous avons eu une présentation particulièrement intéressante de Monsieur Boan au sujet du marché immobilier de Megève et Demi-Quartier.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, présidée par M. Jourdain était:

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Fixation du montant des cotisations
- Quitus au Conseil d'Administration
- Questions diverses

Les résolutions ont été mises au vote:

- Approbation du Rapport Moral à l'unanimité.
- Approbation du Rapport financier à l'unanimité.
- Quitus au Conseil d'Administration à l'unanimité.
- Fixation du montant des cotisations, cotisations maintenues à l'unanimité

Le compte rendu complet de l'Assemblée Générale est disponible sur le site des Amis de Megève et Demi-Quartier: https://www.amis-de-megeve.com/lettres_association.php .

Vous trouverez ci-après le Rapport Moral.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

RAPPORT MORAL

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Bonjour ! Très heureux de vous retrouver en cet Auditorium du Palais des Sports, et je vous remercie vivement de votre présence ici, alors que le splendide soleil qui brille sur Megève incite plutôt à des activités de plein-air.

Je remercie également vivement les Maires de Megève, Mme Catherine Julien-Brèche, et de Demi-Quartier, M. Stéphane Allard, pour leurs présences à notre AG, accompagnés de membres de leurs équipes municipales.

Les contraintes sanitaires qui ont pesé sur les deux AG précédentes étant levées, nous reprenons le format habituel de ces réunions, avec un pot de l'amitié à l'issue de nos travaux.

J'ai beaucoup hésité quant à l'introduction à donner à ce Rapport Moral. L'immobilier est toujours un thème majeur, et nous allons beaucoup en parler, après le passionnant exposé d'Emmanuel Boan sur le marché immobilier à Megève. Mais finalement le fil conducteur le plus important m'a paru être ce sentiment de bling-bling que nous sommes nombreux à ressentir.

Une observation dans la dernière Lettre de Megève m'a interpellé : Megève a la capacité d'accueillir 50 000 touristes, alors que sa population permanente ne cesse de diminuer (moins de 3 000 personnes). Le village haut-savoyard que nous avons connu dans le passé n'est plus, et il faut accompagner l'inéluctable développement de notre site préféré. Soyons positifs, il ne sert à rien d'être passésiste !

Votre Conseil a donc cherché à favoriser toutes les actions en contre-point avec un Megève bling-bling.

Le sport

La première voie nous est apparue être le sport, ce qui nous a amené à nous rapprocher du Club des Sports. Nous avons donc décidé de soutenir les développements du Club des Sports vers le sport (de compétition) pour tous, avec ses manifestations comme l'Edelweiss, le Mont-Blanc Cycling, le Megève Nature Trail...

Quel plaisir de voir ces événements qui permettent à des publics très variés de goûter à la compétition. A titre personnel, quel plaisir de voir mon petit-fils de 3 ans participer à la course de draisine à l'occasion du Megève Mont-Blanc Cycling !

Donc nous avons décidé d'être partenaire du Club des Sports pour ces événements. Partenaire modeste compte tenu de notre budget annuel, mais notre support est vivement apprécié par le Club des Sports. Nous ne nous immisçons bien sûr pas dans ses activités de développement des sportifs de haut-niveau (et, en passant, félicitations au nouveau médaillé olympique, Clément Panisse en skiathlon). Mais nous évoquons régulièrement avec le Club des Sports comment améliorer le sport pour tous. Les dernières réflexions ont notamment porté sur:

- La collaboration VTT-promeneurs, dont nous avons eu l'occasion de parler par le passé (en regrettant l'absence de solutions) ; une solution efficace semble avoir été mise en place par plusieurs stations proche de nous, elle consiste à avoir des descentes de massifs en site propre pour les VTT. La cohabitation VTT-promeneurs se passe bien en plat ou lors des montées de VTT, mais très problématique quand les VTT descendent. Avec le développement des VTT électriques, ces descentes protégées nous semblent indispensables dans un avenir très proche.



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

- Autre sujet abordé, le biathlon : cette discipline est maintenant la grande pourvoyeuse de médailles à la France, mais comment goûter à cette activités sportive ? Le Club des Sports dispose de l'ensemble du matériel nécessaire (carabines) et du champ de tir, et les pistes de ski de fonds sont disponibles. Pourquoi ne pas organiser un stage d'initiation au biathlon pour nos jeunes (et peut-être aussi pour de moins jeunes...) ?

Voilà donc le fondement de notre soutien : favoriser l'accès du plus grand nombre à des activités sportives en s'appuyant sur les richesses du Club des Sports en compétences humaines, matérielles et en capacités d'organisation. Dans le respect du sport de haut niveau bien sûr.

L'immobilier

Autre sujet majeur autour du bling-bling, l'immobilier. Votre Association s'est impliquée de toujours sur ce thème, et nous travaillons de concert avec les mairies de Megève et Demi-Quartier pour l'amélioration des PLU, outils fondamentaux de développement immobilier.

Nous vous avons tenu informé des démarches en cours dans nos Lettres d'Information, dans notre site web avec la publication de lettres et documents, et par des courriels spécifiques. Je me contenterai donc de faire un rapide point de la situation :

- La modification du Règlement d'Urbanisme de Demi-Quartier a été votée par le Conseil Municipal, et est donc entrée en vigueur. Lors de l'enquête publique, votre Association a transmis ses observations par un courrier adressé au Commissaire-Enquêteur (consultable sur notre site web), et nous avons eu le plaisir de voir notre suggestion concernant les parkings retenue dans le nouveau règlement.
- Megève a entrepris en parallèle une modification du Règlement d'Urbanisme, et une révision du PLU (la modification du Règlement devant intervenir plus rapidement). Un travail important a été mené, et nous avons été consultés sur le nouveau projet de Règlement, devant répondre à 3 objectifs :
 - Etre plus clair, en éliminant les possibilités d'interprétations ;
 - Etre plus restrictif sur les droits à construire par zone ;
 - Imposer plus de stationnements.
- Un nouveau règlement est donc prêt, le Commissaire-Enquêteur est nommé, et on pouvait viser un Règlement adopté par le Conseil Municipal avant la fin de l'année. Et voilà que le Pôle Autorité Environnemental de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes veut étudier le dossier pour s'assurer qu'il n'y a pas d'augmentation des droits à construire. Donc délai supplémentaire... Que viser ? 2ème semestre 2023 ?
- Ce projet « modification », qui devait être une opération rapide (9 mois) aura subi bien des avatars, mais il devra aboutir ! Certes nous aurions aimé plus de restrictions dans les droits à construire, mais il va dans le bon sens, et nous attendons avec impatience le nouveau Règlement.

Abordons maintenant différents sujets d'intérêt pour votre Association.

Les visages de l'agriculture

Ce projet est constitué d'un livre et d'une exposition, photographie d'agriculteurs prises par Gilles Lorin. Voilà bien un sujet anti bling-bling ! Nous soutenons ce projet, initiative de la mairie de Megève conduite par



Sylvain Hebel : très belles photos ! Votre Association s'est demandée comment exprimer son soutien, et il a été décidé :

- de promouvoir cette initiative par des courriels à nos adhérents, et des articles dans nos moyens de diffusion (site web, Lettre d'Information) ;
- d'acheter un nombre significatif d'exemplaires, et les distribuer à l'occasion d'événements (par exemple, à l'occasion du concours Maisons Fleuries de 2023 – le livre n'étant pas prêt pour le concours 2022).

Concours de la Race d'Abondance

Votre Association a contribué à cette journée, qui a réuni un effectif de 145 vaches et génisses pour 17 élevages présents de Megève, Combloux, Demi-Quartier et Praz-sur-Arly.

Maisons Fleuries

De nouveau soutien à ce concours par :

- la participation aux jurys (Mme Laurence Chadenet pour Demi-Quartier ; Mme Dominique Favre et M. Didier Flipo pour Megève) ;
- Votre association fournira, comme chaque année, des prix et cadeaux pour les lauréats.

Inauguration de la mairie de Demi-Quartier

Votre Association a été conviée à l'inauguration de ce nouveau bâtiment, et été représentée par Dominique Tardieu. C'est un très bel édifice, avec des bureaux très fonctionnels et de l'espace, c'est tout bon ... sauf les places de stationnement.

A notre connaissance, le local de la Tour reste propriété en indivision de Megève et Demi-Quartier, et sera utilisé notamment par Megève pour le développement d'activités culturelles.

Logements de saisonniers

Votre Association a été contactée par la mairie de Megève sur le nouveau dispositif d'intermédiation locative pour le logement de travailleurs saisonniers.

Ce dispositif nous semble aller dans le bon sens (et nous avons donc retransmis à nos adhérents la plaquette de la mairie sur ce dispositif), mais ne sera malheureusement pas suffisant pour traiter cette question importante.

Le Nid du Mage

Bonne nouvelle, ce chalet est en cours de rénovation, via une simple déclaration de travaux (façade identique, pas de changement d'usage). Mais rien de prévu pour la « passerelle parking » :

- Sera-t-elle réhabilitée ?
- Maintien en tant que parking de l'hôtel ?
- Sinon, comment seront proposés les parkings nécessaires à cet établissement de 14 chambres ?

Votre Association restera vigilante sur ce sujet des stationnements et de la réhabilitation de la passerelle.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

Chalet Altîr / Al Saoud

Votre Association a été alertée par un de nos adhérents sur un permis de construire délivré sur les parcelles du chalet Altaîr. Nous avons consulté le permis de construire, et constaté qu'effectivement il y avait un double projet (extension d'un chalet, et construction d'un 3ème chalet de plus de 800 m², 25 m de long, 17 m de profondeur et 13 m de hauteur sur 4 niveaux).

Après analyse du permis, il n'est pas apparu d'intérêt pour votre Association d'intervenir, mais nous avons néanmoins conseillé nos adhérents. Deux recours ont été déposés par des riverains, l'un a été rejeté et l'autre devrait être jugé en octobre 2022.

Ce cas est tout à fait illustratif de notre façon de travailler sur des permis de construire particuliers :

- Alerte par un de nos adhérents ;
- Consultation du permis de construire ;
- Décision si il est ou non d'intérêt pour votre Association d'intervenir en nom propre ;
- Conseils à l'adhérent ayant soulevé la question.

Votre Association n'a bien sûr pas vocation à attaquer tous les permis de construire !

Altiport

Sollicité par « Le Messenger » pour fournir une étude d'impact que votre Association aurait faite.

Pas d'étude d'impact faite par l'Association, donc fin de non-recevoir au Messenger.

A titre personnel, votre Conseil s'est montré favorable à cet équipement, qui fait partie depuis plus de 50 ans de l'image de Megève.

Banc de la « Bosse de la Motte »

Nous avons été alertés par un adhérent sur la disparition de deux bancs permettant un repos après l'effort de la montée en vélo de la « Bosse de la Motte » (Jaillet-Christomet).

Installer des bancs en des endroits stratégiques rentre tout à fait dans l'objet de l'Association, et Roland Vaxelaire, administrateur et amateur de vélo, va étudier ce projet.

Evolutions de votre Conseil

Votre Conseil vit cette année des évolutions importantes !

Christine Thorral a demandé que son mandat d'Administratrice ne soit pas renouvelé.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

Christine a été, dans ses fonctions de Secrétaire Générale, le moteur de votre Association, assurant avec efficacité, compétence et enthousiasme les liens entre votre Association, les adhérents, les autorités et les médias. Cela fait plusieurs années que Christine a émis ce souhait, et nous avons cherché sans succès à lui trouver un(e) successeur : Christine est vraiment irremplaçable ! Aussi ce sera, à très court terme, à votre Conseil de proposer une nouvelle organisation.

Christine, encore merci pour ton engagement auprès de cette Association, et nous serons toujours heureux de t'accueillir de nouveau à Megève si tu t'éloignes de ta Bretagne !

Bernard Mouy, notre Trésorier, a démissionné de ses mandats, n'ayant plus d'attache à Megève. Son engagement auprès des Amis de Megève et Demi-Quartier prend fin lors de cette AG, et Dominique Tardieu, si vous la confirmez, reprendra les fonctions de Trésorier.

Bernard, merci pour ton implication auprès des Amis de Megève et Demi-Quartier, que ce soit comme Trésorier ou pour tes interventions en tant qu'Administrateur. Là aussi, nous serons toujours heureux de t'accueillir de nouveau à Megève.

Jean-Paul Sabet a également démissionné, ayant vendu son chalet de Megève pour se recentrer sur le midi de la France. Nous le remercions vivement pour son implication passée auprès de votre Association.

Face à ces trois départs, nous avons coopté deux nouveaux Administrateurs, que nous soumettons à votre ratification lors du vote des résolutions de l'AG. Ce sont :

- Dominique Tardieu, résidente à Megève, membre du Bureau de l'Association du Glapet (en charge de la trésorerie et du fichier des adhérents), qui a accepté de prendre les fonctions de Trésorière et de gérante du fichier des adhérents ;
- Olivier de Champroux, qui a eu un parcours professionnel atypique, puisqu'il a commencé par gérer, à 19 ans, 450 moutons- ... puis a créé un cabinet de courtage en assurances qu'il a vendu récemment ; c'est un amoureux de Megève depuis plus de 30 ans, ainsi que son épouse, ses enfants et petits-enfants !

Merci de votre attention.



Crédit photo : Monts de Genève



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

COTISATIONS 2023

La cotisation reste inchangée en 2023 et s'élève à :

• Membre partenaire	80€
• Membre bienfaiteur	50€
• Membre actif	20€
• Couple	30€

Elle nous permet de participer à l'entretien du patrimoine, de suivre les dossiers en cours et, le cas échéant, d'agir si nécessaire. Enfin, cette cotisation couvre les frais de secrétariat, d'envoi des lettres et d'organisation des Assemblées Générales.

Nous ne pouvons que vous encourager à inscrire également vos enfants. Il est important :

- de les sensibiliser à la protection d'un site qu'ils aiment,
- de les informer de la vie de la commune,
- de les faire participer à nos actions.

Nous serons heureux de les connaître et ils pourront ainsi recevoir directement nos courriels ou courriers.

ATTENTION LES INSCRIPTIONS ET LE VERSEMENT DES COTISATIONS SE FONT DIRECTEMENT SUR LE SITE DES « AMIS DE Megève » (notice jointe ci-dessous)

Il devient indispensable de s'inscrire en ligne auprès de l'association, Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez nous régler soit par chèque, soit par virement selon RIB ci-dessous mais en précisant bien votre nom, vos adresses, e-mail et téléphone ainsi que le type de cotisation (cf. Bulletin)

Relevé d'Identité Bancaire-IBAN pour effectuer vos virements à l'ordre de « Les Amis de Megève » BP 133 – 74120 MEGÈVE., CREDIT MUTUEL Domiciliation : CCM Megève - BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8024 1700 0103 3584 073

COTISATIONS 1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

Indiquez pour chacun : Nom, prénom, (mari, femme, enfants) et type d'adhérent (bienfaiteur, partenaire, etc.)

Adresse principale _____

Adresse à Megève ou Demi-Quartier _____

Adresse e-mail lisible (indispensable pour faciliter l'envoi des documents pour tous y compris les enfants)

Nous vous rappelons que votre cotisation doit, dans la mesure du possible, être réglée directement sur le site de notre association selon les indications données ci-dessus.

Si vos coordonnées sont modifiées (adresse, téléphone ou adresse électronique) n'oubliez pas de nous avertir ; cela vous permettra de toujours recevoir nos informations

Site internet les amis de Megève- Inscription en ligne

Pour cela rien de plus simple : rendez-vous depuis sur le site www.amis-de-megeve.com.

Il suffit de créer un unique compte pour toute la famille, puis de rattacher un à un les membres. Pour cela :

1. Rendez-vous sur « Inscription » dans le menu, en haut du site, s'il s'agit d'une 1^{ère} inscription (et dans Mon compte pour un renouvellement)

Accueil Présentation Agenda et Courrier Lettres et AG **Inscription** Mon Compte Contact

2. Remplissez le formulaire ci-dessous et cliquez sur « CREER SON COMPTE » pour terminer.

Email *	<input type="text" value="Email"/>
Mot de passe *	<input type="password" value="Mot de passe"/>
Retaper mot de passe *	<input type="password" value="Confirmer Mot de passe"/>
<input type="button" value="CREER SON COMPTE →"/>	

3. Une fois connecté, rendez-vous sur la partie « Mon Compte » qui apparait alors dans le menu

Accueil Présentation Agenda et Courrier Lettres et AG Inscription **Mon Compte** Contact

4. En bas, apparait la liste des personnes rattachées au compte. Cette liste est vide au début :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
Aucun utilisateur rattaché à ce compte actuellement			

5. Vous pouvez alors ajouter un adhérent « simple », ou un « couple ».

5. Au cours de la procédure, on vous demandera notamment de choisir à quel type de cotisation vous souhaitez souscrire :

Votre type d'adhésion

- Membre fondateur (80€)
- Membre bienfaiteur (50€)
- Membre actif (20€)
- Autre cotisation personnalisée

Avec l'option « Autre cotisation personnalisée », vous pouvez effectuer le don que vous souhaitez, les autres types d'adhésion sont les adhésions les plus « courantes ».

6. Pour finir, il vous sera demandé de choisir le moyen de paiement. **Merci de privilégier le paiement en ligne par carte bancaire** : (c'est facile et rapide)

Votre moyen de paiement

- Paiement par **CARTE BANCAIRE** (conseillé : votre inscription est instantanée)
- Paiement par **VIREMENT**
- Paiement par **CHEQUE** (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de votre chèque)
- Paiement en **LIQUIDE** (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de la somme)

7. Précision sur le nouveau système de paiement HELLOASSO :

La loi française nous a contraints à changer de prestataire de paiement du fait de notre statut associatif. Nous avons opté pour le spécialiste en France du paiement en ligne pour les associations : **HELLOASSO**. Cette entreprise française a choisi un modèle économique qui consiste à soutenir les associations en finançant le service uniquement sur la base de **dons effectués par les adhérents, lors du paiement**. Ces dons sont complètement **FACULTATIFS**, il n'y a pas d'obligation, mais par défaut un montant de don vous est proposé. Voici concrètement comment cela fonctionne. Si vous avez choisi à l'étape précédente (étape 7) le paiement par **CARTE BANCAIRE**, vous serez redirigé vers la page ci-dessous.

Imaginons que vous souhaitiez payer 20€ à l'association Amis de Megève, l'écran apparaît comme ceci :

The screenshot shows a payment page for 'Les amis de megève et demi-quartier'. The main section is titled 'Votre règlement' and shows a total of 20 €. Below this, there is a breakdown of the payment: 'Règlement à Les amis de megève et demi-quartier' for 20 € and 'Contribution volontaire à Helloasso' for 3.90 €. A 'Modifier' button is next to the contribution amount. Below the breakdown, there is a 'Total' of 23.90 €. At the bottom, there is a 'Payer 20 €' button. The page also includes a section for 'Informations du payeur' with fields for 'Prénoms' (DURAND), 'Nom' (Florent), and 'Email' (fod@durand.com). A checkbox for 'Je accepte les Conditions Générales d'Utilisation du service et j'ai lu la charte de confidentialité' is also present.

Annotations:

- Montant qui revient à Amis de Megève (points to the 20 € amount)
- Montant par défaut de « don » proposé par HELLOASSO (points to the 3.90 € amount)
- Ce montant est modifiable ! Vous pouvez le réduire ou le supprimer totalement via le bouton « Modifier » (voir copie d'écran suivante) (points to the 'Modifier' button)
- Vérifier les informations pré-alimentées ici (points to the 'Prénoms', 'Nom', and 'Email' fields)
- Cocher la case (points to the checkbox for terms and conditions)
- Et finaliser en cliquant sur ce bouton (points to the 'Payer 20 €' button)

Le bouton « Modifier » vous permet de régler le montant du don. Si vous ne souhaitez pas faire de don, cliquez sur « Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso ».

Nous rendons possible le paiement à cette association

HelloAsso est une entreprise solidaire d'utilité sociale dont l'unique source de revenus est la contribution des internautes. Chaque soutien au fonctionnement de HelloAsso, nous permet de fournir nos technologies de paiement à des centaines de milliers d'associations de manière intégralement gratuite.

Nous ne pouvons le faire qu'avec votre soutien.

Nous soutenir à hauteur de :

3,90 €

Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso

Enregistrer

8. Si vous payez par carte bancaire, après finalisation du paiement, vous retrouverez sur la page « Mon compte » votre inscription :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	🔍

9. Si vous inscrivez un adhérent et que le moyen de paiement n'est pas la carte bancaire (et donc soit un virement, soit un chèque, soit des espèces), votre inscription apparaîtra sous cette forme :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
<i>DURAND Julie</i>	Membre bienfaiteur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Paiement en attente	🔍
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	🔍

Votre inscription sera finalisée lorsque nous recevrons votre paiement.
Un email vous sera alors envoyé pour vous confirmer la finalisation de l'inscription.

10. Vous pouvez enfin récupérer votre reçu fiscal en accédant au détail d'un adhérent via la LOUPE :

(dernière adhésion le 25/12/2017)

DUPONT Jean	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	
--------------------	--	-------------------	---

Puis en cliquant en bas sur « Télécharger votre justificatif »

Historique d'adhésions

Date	Type	Paiement	Montant	Justificatif Fiscal
25/12/2017	Membre fondateur	Carte bancaire	80€	Télécharger le justificatif

